

MÉGA-DÉCHARGE

2e rendez-vous du compte à rebours de la fermeture vendredi 5 février à 14 h

Un mois après avoir lancé le compte à rebours de la fermeture définitive de la méga-décharge, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois tient promesse ; elle réitère l'opération en conviant la population à participer au **2e rendez-vous le vendredi 5 février prochain à 14 heures aux portes de la méga-décharge, route départementale 954 entre Semur et Époisses.**

Le 8 janvier dernier, il aura suffi d'un petit claquement de doigts pour que 80 personnes se retrouvent en rase campagne, banderoles à la main, à une heure où les gens étaient au travail, pour participer à une opération décidée trois jours plus tôt par le conseil d'administration de l'association et tout juste relayée par la presse.

Et ce jour-là, pendant les deux petites heures qu'a duré le lancement du compte à rebours, deux semi-remorques dont les chauffeurs ont été manifestement paniqués à la vue des citoyens rassemblés aux portes de la méga-décharge, ont décidé de faire demi-tour et se sont volatilisés dans la nature. Ce petit détail, alors qu'aucune obstruction n'était faite à la circulation des véhicules, interpelle sur le contenu de leur cargaison et sur le trafic de déchets qui s'opère sur la Terre au Seigneur...

Tandis que se profile l'échéance de janvier 2018 et que COVED vient de dévoiler son projet sournois de demande de prolongation du permis d'exploiter la décharge pendant 5 années supplémentaires au mépris de sa condamnation du 23 septembre 2010, le problème qui se pose est celui du respect d'une décision de justice. On comprend bien que ce serait une opération juteuse pour l'exploitant qui n'aurait ni à faire des études géologiques, ni à affronter une enquête publique, ni à engager des dépenses conséquentes ; mais autoriser l'exploitant à entasser 754 000 tonnes (75 400 x 10 ans) au lieu des 554 000 tonnes (55 400 x 10 ans) fixées par le Tribunal Administratif, cela reviendrait à la violation pure et simple d'une décision de justice. Et dans un état de droit, cela constituerait un véritable scandale !

C'est pourquoi, parallèlement au lancement du compte à rebours, l'ASPA encourage les citoyens qui le souhaitent à écrire à Madame la Préfète pour lui demander d'agir pour que la fermeture de la décharge de Vic-de-Chassenay et Millery soit effective en janvier 2018. Ces lettres individuelles dont des modèles sont mis à la disposition de celles et ceux qui souhaitent participer à l'opération dans les mairies de Genay, Jeux-lès-Bard, Millery, Semur-en-Auxois, Vic-de-Chassenay... et dans les agences d'Assurances AVIVA et MMA, rue de la Liberté à Semur-en-Auxois, sont collectées par l'association et expédiées chaque jour en un flux continu. Ainsi, depuis le 8 janvier dernier, il en part (et en arrive...) 10 par jour au minimum (sans compter les envois directs).

Un large front de résistance s'organise donc dans l'Auxois face à la provocation de COVED puisque le hasard du calendrier a conduit par ailleurs ce 25 janvier les élus de la Communauté de Communes du Sinémurien à réaffirmer à l'unanimité leur totale opposition à toute prolongation du permis d'exploiter la méga-décharge, amplifiant par là leur motion du 9 juin dernier, déjà adoptée à l'unanimité, demandant la fermeture définitive de l'installation au plus tard le 8 janvier 2018.

(Communiqué de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois)